



FLASH INFO ... FLASH INFO ... FLASH INFO ... FLASH INFO...

Informations municipales

Conseil municipal du 7 décembre : démocratie en Métropole et Salle polyvalente rénovée

Après compte rendu des actes, le Conseil émet un **vœu de meilleur fonctionnement de La Métropole de Lyon** pour plus d'écoute des communes et demande :

- Qu'une mission d'information parlementaire soit créée pour mener une **évaluation de l'instauration de la Métropole de Lyon**, de sa gouvernance sur le plan démocratique et territorial, en particulier son évolution depuis la 1ère élection des conseillers métropolitains au scrutin universel direct en 2020,
- Que soit engagée et mise en œuvre avant 2026 une révision des dispositions législatives applicables à la Métropole de Lyon pour construire une Métropole des communes et des citoyens garantissant notamment la **représentation de chacune des communes au sein du Conseil métropolitain**.

Considérant que le bon fonctionnement des services peut nécessiter des heures supplémentaires, le Conseil délibère sur le cadre et les modalités des **IHTS** ainsi que sur la mise en œuvre de l'**IAT** pour les agents de Police municipale avant de créer **5 postes d'agents recenseurs** et de prévoir leur rémunération. Il approuve les **écritures budgétaires** de fin d'année portant la section de fonctionnement à 7 451 127 € et l'équilibre d'investissement à 1 540 000 €

Le Conseil **transfère les actifs du SYDER** au Sigerly (réseaux et éclairage public) et à La Métropole de Lyon (distribution d'électricité et de gaz) puis décide du remboursement des frais de **déplacements** de l'Adjoint à la transition écologique pour l'association AMARIS (*Association des communes pour la maîtrise des risques technologiques*)

En clôture, Le Conseil approuve le choix de la Commission d'appel d'offres pour la mise en œuvre d'un **marché global de performance énergétique pour la Salle polyvalente** incluant les études, les travaux, l'entretien et la maintenance pour une durée de 8 ans. Il s'agit du terme d'une procédure de 6 mois.



cmj Élections conseil municipal de jeunes

Tout jeune dès la 6ème (12 ans) et qui habite Solaize peut se présenter. Il rédige un courrier de candidature à destination du maire avec les éléments suivants :

1. Éléments biographiques (âge, sexe, classe, études suivies, études prévues, emploi envisagé).
2. Expliquer pourquoi une fonction municipale l'intéresse.
3. Faire des propositions dans les domaines des attributions municipales auxquels il porte un intérêt : cadre de vie, propreté, espace public, urbanisme, circulation, sécurité, petite enfance, enfance (hors école), restaurant scolaire, centre de loisirs, jeunesse, personnes âgées, action inter générations, action sociale, pour l'écologie, relation internationale, job d'été, emploi, médiathèque, fêtes, culture, communication, sport, associations, événements sportifs, culturels, caritatifs.

Limite de dépôt des candidatures, le **samedi 28 janvier 2022**. Des questions ? info@mairie-solaize.fr

Candidature et autorisation parentale ✕

Je soussigné (nom, prénom du responsable légal)

Autorise mon enfant

à se présenter comme candidat au conseil municipal de jeunes. Ci-joint son courrier de candidature.

A Le

Signature de l'enfant

Signature du représentant légal





Commission projets culturels et artistiques

Vos rendez-vous culturels de janvier

Samedi 8 janvier 10h à 12h • Acheter et vendre sur internet • formation bureautique collective • sur inscription

Samedi 22 janvier 10h à 12h • Nettoyer son ordinateur • formation bureautique collective • sur inscription

Samedi 29 janvier - Matinée spéciale « Vos voisins ont du talent ! »

- **10h-11h** Rencontre-lecture musicale avec François Pain, habitant, autour de son 2ème recueil de poèmes *De l'ombre à la lumière* paru en 2021. Musique par les élèves de l'Ecole de musique de l'Ozon
- **11h-12h** Concert *La Troupe en ... chantée*, l'association de Solaize revisite des standards
- **12h** Clôture de la matinée par un buffet et la dédicace de l'auteur, vente des livres sur place

Plus d'infos – 04 78 02 11 45 ou <https://mediatheque.mairie-solaize.fr>

Commission affaires scolaires : inscription école maternelle dès le 4 janvier sur Rdv

Vous devez d'abord faire une préinscription en mairie. Puis prendre rdv auprès de la directrice Christel SECCHI par mail, ce.0692815k@ac-lyon.fr tél 04.78.02.85.85 ou en vous rendant à l'école après 11h45 ou 16h30 ou le jeudi toute la journée. Pour inscrire votre enfant en mairie munissez-vous de : votre livret de famille - un justificatif de domicile - le carnet de vaccination de votre enfant

LA MAIRIE VOUS INFORME

Fermetures exceptionnelles des services publics pendant les congés

- **Mairie et agence postale**: elles seront fermées les vendredis après-midi 24 et 31 décembre 2021
- **Médiathèque** : elle fermera à 17h30 les vendredis après-midi 24 et 31 décembre 2021

Récupération des sapins



Chaque année, Solaize et le Grand Lyon s'associent pour récupérer vos sapins après les fêtes. Déposer votre sapin du **5 au 19 janvier 2021** sur le parking des écoles dans l'espace prévu.

Aux premiers flocons, La Métropole agit. Pour savoir si et quand le déneigement de votre rue sera fait ou pour contacter la Métropole : www.mairie-solaize.fr < cadre de vie < Propreté, collecte, déchetterie, neige



RECENSEMENT
de la population

Le recensement de la population se tiendra du 20 janvier au 19 février 2022

Informations des associations

Matinée boudin du club de chasse le 9 janvier à La Verchère

La société de chasse de Solaize organise une matinée boudin le dimanche 9 janvier de 9h à 12h salle de la Verchère. Boudin à emporter ou à déguster sur place en fonction des exigences sanitaires

Loto du Sou des écoles le 29 janvier

Le Sou des écoles de Solaize organise son loto le 29 janvier 2022. Nous sommes à la recherche de Sponsors et/ou lots. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous via notre mail: loto@sou-solaize.fr

Informations des particuliers

- Nouveau : Hélène Ayglon, sonothérapeute rdv 06 22 14 23 74 association.hilara@icloud.com
- Nouveau service : Sandrine et Lionel, les buralistes de Solaize vous informent qu'il est maintenant possible de régler les factures du quotidien dans leur commerce, notamment impôts, amendes ou factures de service public (cantine, crèche, hôpital...). Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 €, et par carte bancaire. <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

